

# Régate Blanche

## SR ANTIBES

Avenant n°1 aux Instructions de course

Article 5 : Programme des courses

5.1 BRIEFING SKIPPER : Samedi matin à 8h au siège de la SRA

5.3

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Samedi 2 février	10h00

Article 8.2 : Le parcours

Parcours A : Après le Départ : Île de Porquerolle à laisser à Babord. Les Îles du Levant, de Bagaud et de Port Cros doivent être laissées à babord à l'aller et à tribord au retour. Le Cap d'Antibes est marque de parcours. La tourelle des Moines doit être laissée à terre à l'aller et au retour. Longueur du parcours 120 milles

Parcours B : Après le départ, Fourmigue de Bormes les Mimosas à laisser à bâbord, le Cap d'Antibes est marque de parcours. La tourelle des Moines doit être laissée à terre à l'aller et au retour. Longueur du parcours 93 milles

Parcours C : Après le départ, houlgraphe à l'entrée de la baie de Villefranche sur mer à laisser à tribord, Lion de Mer (Saint Raphaël) à laisser à tribord, le Cap d'Antibes est marque de parcours. La tourelle des Moines doit être laissée à terre à l'aller et au retour. Longueur du parcours 62 milles